



Mairie de Lautrec

DECISION DU MAIRE

Décision n° 2026-12

MARCHE DE TRAVAUX –MISE EN ŒUVRE D’UN PARE-PLUIE SOUS-TOITURE -SALLE MULTICULURELLE – AVENANT N°1-LOT 5

Le Maire de la Commune de Lautrec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-30 en date du 30 mars 2026 alinéa 4 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision 2025-29-1 du 5 janvier 2026 attribuant le marché de travaux pour la construction de la salle multiculturelle - Lot 5- Couverture tuiles-désenfumage-zinguerie à l'entreprise NOVABOIS ayant son siège 5 rue Claude Galien -ZA du causse 81290 LABRUGUIERE pour un montant de 123 2200€ HT

Considérant la nécessité d'équiper la toiture d'un pare-pluie afin d'assurer une protection complémentaire de l'ouvrage

Considérant le devis de l'entreprise NOVABOIS d'un montant de 10 591.00€ HT.

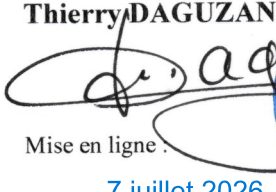
DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°1 au lot 5- Couverture tuiles-désenfumage-zinguerie pour la mise en œuvre d'un pare-pluie sous toiture pour un montant de 10 591.00€ HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune.

Fait à Lautrec le 3 juillet 2026

Le Maire,
Thierry DAGUZAN

Mise en ligne :  

7 juillet 2026